

doc
CA1
EA9
R130
FRE
1972 sept

PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

N° 130
(septembre 1972)

LIEUX ET PARCS HISTORIQUES NATIONAUX DU CANADA

1972
1990
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

Les lieux et parcs historiques nationaux du Canada rappellent le souvenir de personnes, de lieux et d'événements dont l'importance marquante dans le déroulement de l'histoire du Canada a déjà été reconnue.

Historique

L'adoption, en 1911, de la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux constitue une étape importante dans le programme de commémoration du gouvernement fédéral. Avant ce moment, la participation du Gouvernement se faisait sous forme de contributions financières aux divers travaux de commémoration. Cette Loi créa une Commission des parcs fédéraux, relevant du ministère de l'Intérieur, chargée d'administrer les parcs et lieux historiques nationaux. En 1917, le fort Anne, situé à Annapolis Royal (Nouvelle-Écosse), passait du ministère des Forces armées à cet organisme et était déclaré premier parc national du Canada d'importance historique.

Sur la recommandation du commissaire des parcs fédéraux, une Commission des monuments et lieux historiques du Canada fut créée. Elle était composée de sept membres et devait conseiller le ministre en matière de lieux d'intérêt historique national. Ce nouvel organisme a tenu sa première réunion à Ottawa, le 28 octobre 1919.

Le deuxième parc historique national fut créé en 1927, et dès 1950, le Canada comptait déjà neuf de ces parcs, lesquels accueillent plus de 150,000 visiteurs chaque année.

Jusqu'en 1953, la Commission fonctionna en vertu d'un décret du conseil et aucune disposition ne fut prise en vue d'un contrôle éventuel des décisions de la Commission par le Gouvernement. La Loi sur les lieux et monuments historiques, adoptée en 1953, fournit donc pour la première fois une base statutaire aux opérations de la Commission. Le principal changement apporté par cette loi résidait dans la définition du rôle de la Commission en tant qu'organisme conseil auprès du ministre et dont la responsabilité sur le plan légal devait être dorénavant d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme national de commémoration de lieux historiques.

53501055

L'objet de cette Loi et la Loi sur les parcs nationaux portent sur la commémoration, la préservation et la restauration des lieux et des objets façonnés, d'intérêt historique, préhistorique et scientifique, sur le plan national.

En 1955, fut créée, au sein de la Direction des Parc nationaux et des Lieux historiques du ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales, la Division des Lieux historiques canadiens, appelée plus tard le Service des Lieux historiques nationaux et dont le rôle était d'aménager, de faire connaître, d'exploiter et d'entretenir les lieux et parcs historiques et de servir de secrétariat à la Commission.

Lignes de conduite

Pour la première fois en 1968, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, a présenté à la Chambre des communes un énoncé de politiques sur les lieux historiques nationaux. Entre autres choses, ce document établissait les critères devant présider au choix de lieux historiques nationaux, à la convenance du Parlement et du public.

Pour faire l'objet d'une commémoration, un emplacement ou un bâtiment doit être étroitement lié à une personne, à un lieu ou à un événement d'importance historique nationale ou doit illustrer les grands courants culturels, sociaux, politiques, économiques ou militaires de l'histoire, ou se rapporter soit à un peuple préhistorique, soit à une découverte archéologique, ou encore constituer un modèle typique d'architecture.

Cet énoncé comprenait également des directives ayant trait aux services offerts aux visiteurs, à la préparation de programmes de rétrospective historique et à la publicité auprès du grand public. Des normes de préservation, de restauration et de reconstruction des bâtiments ont été adoptées, l'accent étant mis sur l'authenticité des matériaux, des meubles et des objets façonnés. Ce document met également l'accent sur la nécessité d'établir un programme complet qui tienne pleinement compte des aspects thématiques et géographiques et qui établisse une planification à long terme pour faciliter l'aménagement de parcs, ayant pour thèmes l'exploration, les manifestations et événements sociaux, culturels, économiques et préhistoriques.

Conseillers

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada se compose de quinze membres: deux représentants des provinces de l'Ontario et du Québec, et un représentant de chacune des huit autres provinces, un représentant des Musées nationaux du Canada, un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et, l'archiviste fédéral nommé d'office.

Dans le cadre de ses fonctions d'organisme conseil auprès du ministère pour la commémoration des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, la Commission peut recommander que des endroits, ouvrages et autres constructions d'importance nationale soient

aménagés en parcs ou en lieux historiques nationaux ou que la commémoration soit soulignée par l'apposition d'une plaque historique nationale ou, dans des circonstances exceptionnelles, par des monuments distinctifs.

Les suggestions pour la création de lieux et de parcs historiques viennent de sources aussi diverses que le grand public, les députés, les sociétés historiques et autres groupes, le personnel du ministère et les membres de la Commission eux-mêmes.

Avant de soumettre un lieu à la Commission, le personnel de recherches du Service des Lieux historiques entreprend une étude historique. La Commission établit ensuite l'importance de l'emplacement et le recommande ou non au ministre. Une fois l'approbation ministérielle accordée pour un projet déterminé, un plan d'aménagement est aussitôt élaboré.

Les terrains utilisés pour les parcs et les lieux historiques deviennent la propriété du ministère de diverses façons: habituellement, la province en question fait un transfert de titre, sans frais, au Gouvernement fédéral, mais parfois, dans des circonstances particulières, le ministère lui-même acquiert les terres soit en les achetant ou en les recevant en don de particuliers.

Administration

Le Service des Lieux historiques nationaux fait partie de la Direction des Parcs nationaux et des Lieux historiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le bureau d'Ottawa comprend deux divisions: la recherche et la politique d'exploitation. Côté exploitation régionale, trois bureaux se partagent les responsabilités de l'aménagement et de l'entretien des anciens et des nouveaux parcs; il s'agit du bureau d'Halifax pour les provinces de l'Atlantique, du bureau de Cornwall pour le Québec et l'Ontario et du bureau de Calgary pour les quatre provinces de l'Ouest et les deux Territoires.

La section de recherches historiques de la Division des recherches effectue le travail de documentation qui sert à l'établissement des programmes de présentation des parcs et lieux historiques et à l'orientation de l'activité archéologique. Quant à la section de recherches archéologiques, elle fournit les données nécessaires à l'aménagement des lieux au moyen de fouilles sur place, d'analyses de laboratoire et d'un programme de recherche sous-marine.

L'inventaire des bâtiments historiques du Canada constitue le principal programme de la section de l'histoire de l'architecture. Cet inventaire, commencé en 1970 et fait par ordinateur constitue un relevé, une analyse et une classification des anciens bâtiments qui subsistent encore au Canada.

La Division de la politique d'exploitation est responsable de l'application et de la coordination de projets sélectionnés pour commémoration ou préservation. Ses fonctions comprennent entre autres: la planification des lieux et parcs historiques nationaux existants et projetés; la conception d'étalages et d'expositions, l'achat, la restauration et la conservation de

meubles militaires et civils qui seront utilisés dans les lieux et parcs historiques, et, enfin, les services offerts aux visiteurs.

Parcs et lieux historiques

Depuis son établissement, la Commission a été l'instigatrice de la création de quelque 90 parcs et lieux historiques importants et de la commémoration de plus de 600 personnes et lieux d'importance nationale (par opposition aux événements et personnes d'importance locale ou régionale). Trente-huit de ces quatre-vingt-dix parcs et lieux historiques sont ouverts au public, alors que les autres sont en voie d'aménagement ou de pré-aménagement.

Les provinces de l'Atlantique

Trois des parcs et lieux historiques nationaux sont situés à Terre-Neuve. À Castle Hill se trouvent les ruines de fortifications portuaires construites par les Français au cours des années 1660. Signal Hill, à l'entrée du port de Saint-Jean, est l'emplacement de nombreuses fortifications des débuts de la colonie et de la dernière bataille de la Guerre de Sept Ans. Le premier phare important construit à Terre-Neuve est celui de Cap Spear. Les négociations sont sur le point d'être complétées avec la Province pour que l'Anse-aux-Meadows, l'emplacement d'une des premières colonies des Vikings, et Port-au-Choix, un ancien cimetière préhistorique vieux de 4,000 ans situé dans le parc national Gros-Morne, deviennent la propriété du ministère en vue d'être aménagés en parcs historiques nationaux.

De l'autre côté du port de Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) se trouve le fort Amherst, emplacement d'une colonie française datant de 1720 et qui fut prise par les Britanniques en 1758. La maison Pope, résidence de William Henry Pope, père de la Confédération, est située à Charlottetown.

En 1961, le Gouvernement fédéral a entrepris un programme de l'ordre de 19.7 millions de dollars en vue de la reconstruction et de la restauration de la forteresse de Louisbourg située sur la côte abrupte de l'île du Cap-Breton (Nouvelle-Écosse). Vers la fin des années 1970, on aura terminé les travaux de reconstitution de 30 à 40 bâtiments et d'une série d'ouvrages de défense, lesquels seront remis dans l'état où ils étaient lors du premier siège de cette forteresse française par les Britanniques en 1745. En 1969, l'aile du gouverneur des casernes du bastion du roi a été ouverte au public et depuis lors, d'autres secteurs ont été aménagés pour recevoir les visiteurs.

En Nouvelle-Écosse se trouvent également les ouvrages de défense d'Halifax qui comprennent la Citadelle, la Redoute York, le fort Charlotte et la tour Martello du Prince-de-Galles. Les ruines du fort Anne, construit par les Français entre 1695 et 1708 et agrandi plus tard par les Britanniques, constituaient le premier parc historique national. Près de Granville Ferry, on peut voir la reconstruction de Port Royal, emplacement d'une colonie créée en 1605 par le sieur de Monts et Samuel de Champlain, et occupée par la suite par plusieurs douzaines de colons français qui firent la traite des pelleteries jusqu'au moment de sa destruction en 1613 par les pillards de l'île de Virginie.

Mis à part comme lieu historique depuis 1908 par le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, Grand Pré a été cédé au Gouvernement fédéral en 1957. Près de l'emplacement de cet ancien village acadien, se trouve un parc qui illustre la vie des descendants des premiers colons français avant leur déportation en 1775.

Le parc historique national Alexander Graham Bell, à Baddeck, rappelle la mémoire de ce personnage qui s'est illustré dans le monde entier par son invention du téléphone. Le musée du parc présente également une rétrospective de ses travaux dans d'autres domaines, comme les communications, la médecine, l'aéronautique, et ses recherches en navigation maritime. Ainsi, peut-on voir un hydroglisseur à la construction duquel il a participé et qui atteignait en 1919 la vitesse de 62 noeuds, record qui ne fut point dépassé pendant plus de 50 ans.

Le Nouveau-Brunswick compte quatre parcs et lieux historiques nationaux: le fort Beauséjour, la tour Martello Carleton, le fortin couvert St. Andrews et l'emplacement du fort Gaspereau.

Le fort Beauséjour, construit après la signature du traité d'Utrecht, constitue en quelque sorte une tentative de la part des Français pour consolider leur revendication du territoire situé à l'ouest de la rivière Missaguash dans l'isthme de Chignecto. Ce fort, de forme pentagonale et construit en terre, est doté de cinq bastions dont chacun renferme plusieurs casernes et de petits bâtiments. Le Service des Lieux historiques nationaux a effectué des fouilles archéologiques étendues et a également procédé à la stabilisation des ruines à l'intérieur du fort lui-même.

Le fortin couvert St. Andrews nous rappelle l'époque où nous étions en guerre avec la nation qui allait devenir notre plus étroite alliée. Une série de fortins couverts et de batteries furent construits vers la fin de 1812, afin de protéger le territoire contre les corsaires d'Amérique. Le fortin de West Point est le seul vestige des ouvrages de défense et le Service des Lieux historiques nationaux l'a loué à la ville de St. Andrews afin qu'elle l'exploite comme lieu historique national.

La tour Martello Carleton située sur les hauteurs de Lancaster fut également construite au cours de la guerre de 1812. Elle fut terminée en 1814, par les ingénieurs royaux et servit à défendre le port de Saint-Jean. En vertu d'un contrat, le musée du Nouveau-Brunswick exploite cette tour au nom du Service des Lieux historiques nationaux.

Ontario et Québec

En 1971, le Gouvernement fédéral a annoncé la mise sur pied d'un programme d'aménagement et d'amélioration de quelque vingt parcs et lieux historiques de la province de Québec, y compris du parc historique national Cartier-Brébeuf qui rappelle l'hivernage de Jacques Cartier en 1535-1536 et les missionnaires Jésuites du XVIIe siècle. Ce programme comprend également, dans la ville de Québec, les ramparts et les portes des fortifications, les trois tours Martello,

la promenade du gouverneur, le parc Montmorency et le parc des champs de batailles nationaux où se déroula la bataille des plaines d'Abraham.

D'autres lieux également concernés sont: le fort Lennox, le fort Chambly, le fort Lévis no 1, le fort Témiscamingue, le champs de bataille de Chateauguay, Côteau-du-lac, la caserne Carillon, la maison Laurier à Saint-Lin des Laurentides, lieu de naissance de sir Wilfrid Laurier, et la maison de Sir George Étienne Cartier à Montréal.

Des fouilles archéologiques sont entreprises dans la baie des Chaleurs afin de retrouver les épaves des navires qui y ont sombré, lors de la bataille de Restigouche en 1760, un haut fait déclaré d'importance historique nationale.

A l'île Perrot, près de Montréal, l'aménagement d'un parc historique national est prévu sur l'emplacement d'un moulin de pierres et de la maison d'un meunier construite au cours du XVIIIe siècle.

En 1969, le Gouvernement de l'Ontario a remis au Gouvernement fédéral les titres de trois propriétés, en vue de l'aménagement du parc historique de la région frontalière du Niagara: le fort George et le Navy Hall, à Niagara-sur-le-Lac, et une partie de la région des Hauteurs de Queenston où se trouve le monument Brock érigé à la mémoire de la bataille des Hauteurs de Queenston et du commandant britannique sir Isaac Brock, tué dans la bataille contre les Américains. Quant aux autres travaux d'aménagement, ils porteront sur le centre de présentation historique de Rainbow Bridge, le fort Mississauga et les casernes Butler. La plupart des travaux de rétrospective historique seront centrés sur la guerre de 1812.

Le parc historique Woodside a été restauré de façon à illustrer la vie familiale et l'atmosphère qui entourait la vie du premier ministre canadien, Mackenzie King, vers les années 1890, cela dans le cadre typique des maisons de cette époque en Ontario.

Le fort Wellington fut construit au moment où, à la fin de la guerre contre les États-Unis en 1812, les autorités britanniques décidaient de fortifier Prescott (Ontario) afin d'en faire le principal poste de défense des voies de communication entre Montréal et Kingston. La restauration du fort, y compris l'installation d'un mobilier, selon le style des années 1840, époque où une unité du *Royal Canadian Rifle Regiment* se trouvait cantonnée à cet endroit, est actuellement entreprise.

La villa Bellevue, à Kingston, fut en 1848-1849 la résidence du premier ministre du Canada, sir John A. MacDonald. Elle revêt une certaine importance sur le plan architectural, puisqu'elle est un exemple type des villas Tuscan très en vogue à cette époque. Les meubles sont de style Régence et ont été achetés pour illustrer cette période.

La villa qui rappelle le séjour de sir John A. MacDonald, fait aussi revivre l'esprit qui animait le Canada à cette période particulière de son histoire.

Entre 1797 et 1799, les *Royal Canadian Volunteers* construisirent le fort Malden sur la rive de la rivière Détroit. Ce fort joua un rôle important lors de la guerre 1812-1814 et servit de point de ralliement aux troupes britanniques qui s'emparèrent de Détroit en 1812. Les quartiers des officiers et le bureau ont été remeublés dans le style de 1835.

Provinces de l'Ouest, Yukon et Territoires du Nord-Ouest

C'est en 1831 que la Compagnie de la Baie d'Hudson entreprit la construction du Petit fort Garry (Manitoba). Ce fort de pierre fut pendant plusieurs années le principal poste de trait et le centre d'administration du district d'Assiniboine, et fut occupé plus tard par des militaires.

Des treize ouvrages qui composent actuellement le Petit fort Garry, six ont déjà été restaurés. La maison Fraser, construite sur une ferme de la rivière Rouge, vers 1830, a été transportée sur son emplacement originel à Winnipeg; la Grande Maison ou résidence du gouverneur où l'on peut voir des femmes cuire le pain, tisser et teindre les tissus, une forge dans le style du XIXe siècle avec un forgeron à l'oeuvre, de même que deux bastions et le bâtiment de l'entrepôt de fourrure et du magasin qui sont ouverts au public depuis juin 1971.

Au cours des années 1860, l'activité au fort était centrée sur le magasin et l'entrepôt de fourrures. Les stocks du magasin se composaient de toutes sortes d'articles requis par les fermiers, les ménagères, les artisans et les trappeurs de cette colonie frontalière, et, au second étage, des milliers de peaux de fourrure de différentes sortes étaient entreposées comme biens de cautionnement et marchandise d'exportation. En 1968, les conservateurs du Service partirent à la recherche de milliers d'articles originaux ou de reproductions fidèles, afin d'arriver à reconstituer le désordre qui caractérisait le magasin de la Compagnie en 1865.

Entre 1733 et 1771, la Compagnie de la Baie d'Hudson construisit le fort Prince-de-Galles près de Churchill. Il s'agit de la forteresse située la plus au nord du continent nord américain.

La maison Riel de St-Vital (Manitoba) sera transformée en centre d'interprétation de l'histoire mouvementée du chef métis Louis Riel. Le comptoir York, principal entrepôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson donnant sur la baie, fait présentement l'objet de travaux de stabilisation et de protection, en attendant sa restauration à une date ultérieure.

Les forts Walsh et Battleford, en Saskatchewan, servaient de poste à la Gendarmerie du Nord-Ouest. La rébellion du Nord-Ouest de 1885 est commémorée au parc historique national Batoche de cette province. C'est à Batoche que les Métis avaient établis leurs quartiers généraux au cours du soulèvement.

Fait également partie des premiers travaux d'aménagement effectués en Saskatchewan, la ferme Motherwell, située près de Abernethy et résidence de M. W.H. Motherwell, un des chefs du mouvement coopératif dans les Prairies et instigateur des méthodes scientifiques de culture de blé sur une grande échelle.

En Alberta, le parc Rocky Mountain House, nouvellement créé, rappelle le commerce des fourrures dans le Nord-Ouest au cours du XIXe siècle.

En 1799, la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie de Nord-Ouest, qui se faisaient la concurrence dans cette région, construisirent des postes pour commercer avec les Indiens Peigan; et c'est d'ici qu'en 1808-1810 David Thompson partit à la recherche d'un passage à travers les montagnes Rocheuses. C'est également au cours de ces années que trois forts, tout au moins, furent construits dans cette région.

Le SLHN poursuit actuellement des négociations avec le Gouvernement de la province de l'Alberta en vue de l'établissement de deux lieux historiques: Head Samshed à Buffalo Jump, qui représente l'emplacement du plus grand et du plus ancien précipice à bison aménagé dans la région des plaines du Nord, et le ranch Cochrane, qui est le plus ancien ranch de l'Alberta.

Dans l'Île Vancouver se trouve le fort Rodd Hill, ouvrage de fortifications côtières britannique, datant du XIXe siècle. Le Fort St. James, établi par la Compagnie du Nord-Ouest en 1806 et devenu plus tard un des centres administratifs de la Compagnie de la Baie d'Hudson, sera restauré en collaboration avec le Gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le fort Langley, sur les rives du fleuve Fraser fut construit en 1827 par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Au début, ce fort servit non seulement comme poste de traite des pelleteries, mais également de premier centre d'exportation de saumon au Canada et de lieu de ravitaillement des autres forts du Pacifique et des caboteurs.

Le premier navire à traverser le passage du Nord-Ouest en direction est-ouest aller-retour, fut le patrouilleur St-Roch de l'Armée royale du Canada, maintenant en montre à Vancouver.

Le parc historique national de l'île Nootka sera aménagé pour illustrer l'histoire culturelle et le mode de vie particulier des Indiens Nootka, les expéditions d'exploration de la côte par les Britanniques et les Espagnols et l'occupation de Friendly Cove par les Espagnols de 1789 à 1795. Des recherches archéologiques nous ont révélé que l'île était habitée depuis 3,000 ans.

Dans le cadre d'un projet mixte canada-américain, le parc historique international de la ruée vers l'or du Klondike, qui commémorera la fameuse ruée vers l'or du Klondike de la fin des années 1890, est en voie d'aménagement.

Dawson City (Yukon) constituera le centre de renseignements aux visiteurs. Des expositions sont également prévues dans la région de Bonanza Creek et à Seattle, Skagway et Dyea aux États-Unis, de même qu'à Bennett et Whitehorse au Canada.

Le Service des Lieux historiques nationaux, dans son souci de présenter une image toujours de plus en plus fidèle et de plus en plus complète du Canada d'hier, poursuit actuellement des négociations avec plusieurs provinces en vue de l'établissement de nouveaux parcs et lieux historiques.

RP/A

DOCS
CA1 EA9 R130 FRE
1972 sept
Lieux et parcs historiques
nationaux du Canada. --
53501055

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01063912 1

Le Service des biens historiques nationaux, dans son souci de
 présenter une image toujours plus en phase avec le rôle plus en plus complexe
 du Canada d'aujourd'hui, poursuit actuellement des négociations avec plusieurs
 provinces en vue de l'établissement de nouveaux parcs historiques.

RVA

Le Service des biens historiques nationaux, dans son souci de
 présenter une image toujours plus en phase avec le rôle plus en plus complexe
 du Canada d'aujourd'hui, poursuit actuellement des négociations avec plusieurs
 provinces en vue de l'établissement de nouveaux parcs historiques.

